

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-quatre le 29 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MENEHIN Gaël  
IMMER Alain

GUINDT Philippe  
SIVEC Jean  
REUTER Olivier

THILL Céline  
VIEIRA Christophe  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme  
DEBAILLEUL Delphine  
OGER Isabelle  
VALANCE Bénédicte

donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

donne pouvoir à Mme THILL Céline

Madame Ingrid HOCHLEITNER secrétaire de mairie est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 890 Travaux de peinture intérieure Groupe Scolaire

**Considérant** que depuis la construction du groupe scolaire, et la première rentrée en septembre 2015, il y a eu une rénovation des peintures sur une première partie au niveau des couloirs et dégagements de l'école, la salle maternelle et de sommeil des petits, les peintures des fenêtres et portes extérieures effectuée par Monsieur Daniel Jarosz en 2022 et 2024 mais aussi au périscolaire et dans la salle de motricité en 2023 ;

**Considérant** la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation de peinture dans les 2 autres salles de classe, et le bureau de la Directrice, un devis a été demandé à Monsieur Daniel Jarosz de Sierck-les-Bains, qui s'élève à 5.713,85 € H.T. (TVA non applicable, article 293B du CGI, en la qualité d'auto-entrepreneur de M. Jarosz) avec la réalisation des travaux aux vacances scolaires d'été ;

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de réserver la période des travaux par anticipation compte tenu du planning de M. Jarosz et que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis n° 19 09 24 03 du 30 septembre 2024, de Monsieur Daniel JAROSZ pour un montant de à **5.713,85 H.T.** (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour copie conforme.  
Beyren-lès-Sierck, le 07 décembre 2024  
Le Maire :  
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 07/12/2024  
Le Maire,

